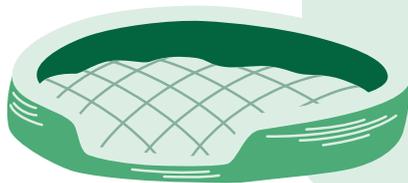


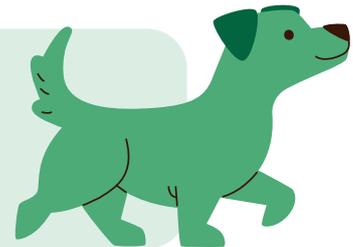
DES ANIMAUX

L'animal ne doit pas rester seul dans l'hébergement pour éviter le risque de dégradations.



L'animal doit avoir son panier et ses couvertures car il n'est pas autorisé à dormir sur les lits de l'hébergement.

Lors des promenades, l'animal doit rester sous la surveillance de son maître.



Ne pas laisser l'animal faire ses besoins n'importe où dans la propriété. Ramasser et jeter les déjections à la poubelle.

Lors du départ, les maîtres nettoient l'hébergement et enlèvent les poils de l'animal si nécessaire.



En cas de non-respect de cette chartre ou dégradations, un dédommagement pourra être demandé au client.